## L'impact économique et juridique des évolutions numériques

Le développement du numérique a affecté de façon majeure les relations de l'entreprise avec les autres agents du marché. Cependant, d'autres impacts quantitatifs et qualitatifs sont visibles sur la demande de travail et sur son encadrement juridique.

## Les impacts du numérique sur l'emploi

## L'automatisation des tâches induites par le numérique

- Le numérique permet d'automatiser un grand nombre de tâches qui ne sont donc plus confiées à des salariés. Ces nouvelles tâches concernent des niveaux de qualification variés :
- la lecture optique et la reconnaissance de caractères remplacent des fonctions de saisie de documents;
- le pilotage automatique des transports en commun est opérationnel sur le métro et testé sur le RER et même sur le bus;
- les logiciels d'analyse remplacent la décision, y compris sur certaines fonctions qualifiées comme l'analyse financière;
- le développement de l'intelligence artificielle peut conduire ce processus sur les emplois les plus qualifiés.

#### Exemple

Le programme d'intelligence artificielle Watson d'IBM est capable de remplacer un conseiller financier dans la banque : il dialogue avec son interlocuteur et, en fonction de ses réponses, lui préconise les solutions les plus adaptées à sa situation.

- Par ailleurs, le numérique permet de diminuer le nombre de personnes intervenant dans un processus grâce:
- à l'échange de données informatisées qui évite les ressaisies d'un même document voire, automatise les commandes de réassort des magasins (scanning en caisse et gestion partagée des approvisionnements);
- aux services on line où les tâches sont effectuées par le consommateur (banque en ligne) ou l'usager lui-même (impôts en ligne).

## L'impact sur l'emploi

L'automatisation de ces tâches conduit aux mêmes conséquences que la révolution agricole et la révolution industrielle :

À court terme	Des emplois non qualifiés sont détruits puisque l'on assiste à une substitution du capital au travail	Des emplois qualifiés sont créés pour conce- voir, programmer, fabriquer, installer ces logiciels et équipements	<b>Solde déficitaire</b> = destruction d'emplois
À moyen et long termes	Les gains de productivité générés par la substitution du capital au travail abaissent les coûts, ce qui accroît le pouvoir d'achat des ménages et génère une croissance par la consommation et la production de nouveaux produits à plus forte valeur ajoutée		Solde excédentaire = création d'emplois

Pour autant, ces effets positifs s'effectuent avec un triple décalage :

- temporel : les destructions d'emplois sont à court terme, les créations à long terme ;

- sectorielle et géographique: les créations peuvent s'effectuer sur de nouvelles activités localisées ailleurs que dans la région des destructions d'emplois;

- de **qualification** : les créations d'emplois portent sur des postes qualifiés (parfois intégralement pourvus par des cadres qui « n'encadrent » personne) avec des niveaux élevés de rémunération.

#### Pour aller plus loin

Renseignez-vous sur la théorie du déversement d'Alfred Sauvy.

# Une problématique pour les règles juridiques encadrant l'activité

## Le cas Uber et la réglementation du contrat de travail

- Cette plateforme web met en relation des offreurs indépendants (des chauffeurs de véhicules de tourisme) et des acquéreurs (personnes désirant être transportées). Uber n'est donc pas l'employeur des chauffeurs et, à ce titre, n'est ni tenu au respect du droit du travail, ni au paiement de cotisations sociales. Néanmoins, les conditions de travail de ces chauffeurs ont conduit à une requalification en CDI de l'un d'entre eux dès décembre 2000 : obligations à respecter quant à l'utilisation et l'entretien du véhicule, tarifs imposés, mails de rappel à l'ordre proches de la sanction disciplinaire... Les juges ont estimé que le lien de subordination était établi.
- Pour autant, le Conseil de Prud'hommes de Paris a, en janvier 2018, débouté un ex-chauffeur de cette même demande, au motif de sa liberté de choix des heures et des jours de travail.

## Les GAFA et la problématique des règles fiscales

### À savoir

GAFA est un acronyme pour désigner les 4 « géants » du web : Google, Apple, Facebook, Amazon. Au sens plus large, on y ajoute souvent Airbnb, Alibaba, LinkedIn, Microsoft, Netflix, Twitter, Uber, Yahoo.

- Les prestations numériques étant immatérielles, elles peuvent être produites et consommées dans des pays différents. Une entreprise peut ainsi avoir ses serveurs et/ou son siège dans un pays où la fiscalité est avantageuse alors que les utilisateurs de ses services sont d'un autre pays. Ce dernier se voit alors privé de l'imposition sur une entreprise qui, à ses yeux, est « comme » implantée sur son territoire. Ces entreprises profitent alors des solutions d'optimisation fiscale pour limiter leur imposition.
- Le 21 mars 2018, la Commission européenne a élaboré une règle de taxation provisoire à 3 % des revenus dégagés par « les géants de l'internet ». La base de calcul de cette taxe serait les recettes liées aux ventes d'espaces publicitaires sur Internet, aux activités des réseaux sociaux permettant de faciliter la vente de biens et services et la vente de données. Le gain ainsi attendu pour les États membres est de 5 milliards d'euros par an.